

BULLETIN ANNUEL

n° 1

Syndicat intercommunal des eaux de la région d'Ambérieu-en-Bugey.

Les premiers éléments du réseau d'eau des communes de la région d'Ambérieu-en-Bugey ont été mis en place il y a plus d'un siècle.

On a construit alors les canalisations avec les moyens et les besoins de l'époque.

Chaque commune gérait sa propre distribution d'eau ; les besoins étaient relativement faibles.

Aujourd'hui, avec le développement du nombre des habitations et des industriels, on ne peut plus vivre avec l'ancien système de distribution et de captage des eaux.

Pour une commune qui doit moderniser ce système, il existe deux solutions possibles :

— soit passer un marché avec un intermédiaire, appelé aussi Société Fermière, qui se charge de tous les travaux de captage, de distribution et d'entretien, et qui facture directement aux utilisateurs.

Le prix du mètre cube comprend alors, en plus des prix réels, la rémunération des actionnaires de la Société Fermière ;

— soit gérer directement le captage et la distribution de l'eau, et veiller à l'entretien des canalisations.

C'est cette dernière solution qu'ont choisie les communes d'AMBÉRIEU, AMBUTRIX, BETTANT et SAINT-DENIS-EN-BUGEY, en se regroupant et en créant :

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION
D'AMBERIEU-EN-BUGEY

qui fonctionne depuis le 1^{er} janvier 1977.

POURQUOI CE CHOIX ?

Les élus locaux sont persuadés que l'eau, élément vital, est un domaine qui touche directement tous les habitants d'une commune.

Il était donc normal pour eux de prendre la responsabilité de cette charge et, par conséquent, d'en assurer la pleine et entière gestion.

Et, comme il est vrai que l'union fait la force et que les quatre communes sont géographiquement très proches, le regroupement en un Syndicat a été voté à la quasi-unanimité par toutes les communes.

COMMENT FONCTIONNE LE SYNDICAT :

Il est géré par un Comité de douze personnes qui sont des élus de chaque commune : trois par commune (voir dans l'encart, page 3, le nom des délégués).

Le Comité syndical fonctionne comme un Conseil municipal. Les décisions sont, là aussi, votées par des élus. **C'est un service public.**

Pour les aider dans leur tâche, les élus du Comité syndical ont décidé d'embaucher plusieurs personnes. Il s'agit de :

— un directeur à plein temps :

M. Guy LEROUX, ingénieur ;

— une secrétaire administrative à mi-temps :

Mme Pascale IOSTI ;

— une dactylo à mi-temps :

Mlle Christiane JOANNON ;

— un contremaître à plein temps :

M. Bernard VIALLET.

— deux ouvriers à plein temps :

M. Claude TISSOT,

M. Noël PIN.

D'autre part, un agent contractuel fait, une fois par an, le relevé des compteurs de mi-septembre à mi-décembre. **IL EST PORTEUR D'UNE CARTE AVEC SA PHOTO ATTRIBUEE PAR LE SYNDICAT. IL DOIT MONTRER CETTE CARTE A TOUTE PERSONNE SUSCEPTIBLE DE LA LUI DEMANDER.**

QUEL EST LE ROLE DU SYNDICAT ET DES PERSONNES QUI Y TRAVAILLENT ?

Outre le relevé des compteurs, le Syndicat a de nombreuses tâches :

- surveillance journalière des réservoirs ;
- entretien des captages, des réservoirs et des installations de pompage ;
- réparations des fuites sur réseau dans le domaine public ;
- établissement des nouveaux branchements ;
- petites extensions de réseau ;
- remplacement des compteurs défectueux ;
- surveillance des nombreux chantiers en cours.

La carte, page 4, vous montre où sont les différents captages.

REALISATION DES TRAVAUX IMPORTANTS

Des travaux de renforcement de l'alimentation en eau du Syndicat ont été effectués ces dernières années, d'autres sont prêts à être exécutés :

En 1977 :

AMBUTRIX : liaison du réservoir bas et du réservoir haut par une canalisation de refoulement.

En 1978 :

AMBERIEU - ST-DENIS : liaison des réseaux par une canalisation de 400 mm de diamètre.

En 1979 :

AMBERIEU : reprise des branchements de la R.N. 504 et du C.D. 36 lors du renforcement des chaussées.

AMBERIEU : forage d'un puits (profondeur 14 m) dans la zone de captage.

1980-81 :

AMBERIEU : construction d'un bâtiment de commande des installations électromécaniques.

SAINT-DENIS : construction d'un réservoir de 2.000 m³ (Bois Chausson).

AMBERIEU - ST-DENIS : pose d'une canalisation d'adduction Ø 300 mm entre le nouveau puits et le nouveau réservoir. Le réservoir de la Verne à BETTANT a été raccordé au passage.

ST-DENIS - AMBERIEU : pose d'une canalisation de distribution Ø 400 mm depuis le nouveau réservoir de Bois Chausson jusqu'au réseau d'AMBERIEU-EN-BUGEY. L'ancien réservoir de ST-DENIS a été raccordé au passage.

LES PROJETS

1982 :

AMBERIEU : pose d'une canalisation Ø 400 mm depuis le carrefour Jean de Paris jusqu'au futur lycée de la Plaine de l'Ain dans la zone industrielle.

AMBERIEU : pose d'une canalisation Ø 400 mm dans la Z.A.C. de Tiret.

ST-DENIS-EN-BUGEY : pose d'une canalisation Ø 200 mm dans la rue Charcot et la rue Pasteur.

Cette canalisation est destinée à rejoindre le réseau d'AMBUTRIX dans les prochaines années.

1983-84 :

Réalisation du dernier tronçon de la canalisation 400 mm devant relier les réservoirs de Bois Chausson à ST-DENIS et le réservoir du Plâtre à AMBERIEU-EN-BUGEY.

Ces « grands travaux » ont, non seulement permis de faire travailler de nombreuses entreprises de la région, mais aussi facilité l'installation de la Société FARJAS (salaisons) et du Lycée solaire qui utilisent, l'un et l'autre, beaucoup d'eau potable.

Il n'existe donc plus aucun risque de « panne sèche », même pour les petites communes.

LA QUALITÉ DE L'EAU EST-ELLE SURVEILLÉE ?

La conservation de la qualité de l'eau est l'une des préoccupations constantes du Syndicat en raison des risques qui pèsent sur l'environnement.

Les analyses de l'eau — qui sont obligatoires — sont faites aux différents captages tous les trimestres par le Laboratoire de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.).

D'autres analyses, dites de type I, sont réalisées chaque année par l'Institut Pasteur.

Tous les résultats sont à la disposition des utilisateurs dans les bureaux du Syndicat. Si vous avez peur d'avoir un problème de pollution chez vous, le Syndicat se propose de faire les premières analyses. Il y a toutefois quelques faits qui peuvent se produire, voici ce qu'il faut faire :

— **Couleur de l'eau** : si l'eau est un peu trouble (couleur rousse), il suffit de la laisser couler un peu : ceci est dû à des travaux dans votre quartier. Si cette couleur persiste, le signaler au Syndicat. Une purge sera effectuée dans le secteur. Si l'eau est blanche, un peu crémeuse, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Il s'agit seulement de présence d'air dans l'eau et cela disparaît très vite.

— **Goût de l'eau** : goût de Javel. Il n'y a pas de Javel dans l'eau distribuée par le Syndicat, sauf, peut-être, un peu à St-Denis-en-Bugey. Le dispositif de traitement est ancien, mais ceci ne durera pas car il doit être remplacé.

La Javel est employée, une fois par an, pour nettoyer les réservoirs. On les rince abondamment. Quelques traces peuvent subsister, ce n'est pas dangereux, et elles s'éliminent très vite.

— **Goût de chlore** : un dispositif de chloration a été installé. Ceci est indispensable pour lutter contre les bactéries qui risquent de se trouver dans l'eau. Le chlore est insufflé en très faible quantité sous forme de gaz. La plus grande partie de ce gaz s'évapore dans le réservoir. Le dispositif est contrôlé chaque jour. S'il y a une petite variation, elle est corrigée dès le lendemain.

— **L'eau est-elle calcaire ?** Quand l'eau est calcaire, on dit aussi qu'elle est dure. La dureté se mesure en degré hydrotimétrique. Il est souhaitable qu'il ne dépasse pas 30°. Le degré de dureté de l'eau du Syndicat varie entre 17° et 20°, c'est-à-dire qu'il se situe à la moyenne.

QUELQUES CONSEILS

Avant la création du Syndicat, les usagers étaient responsables de leur branchement. Dans la plupart des cas, la commune ne prenait en charge que les réparations sur la canalisation principale.

Aujourd'hui, le Syndicat est responsable de tout le réseau jusqu'aux limites des propriétés... ce qui a provoqué une augmentation importante de la longueur de réseau à entretenir.

INCIDENTS POSSIBLES SUR VOTRE INSTALLATION

— Les fuites :

En cas de fuite, le Syndicat intervient jusqu'à la limite de la propriété : portail du jardin ou mur de l'immeuble. Les compteurs posés par le Syndicat sont toujours placés près de cette limite.

Les principales fuites sont celles des chasses d'eau. Il faut les faire réparer tout de suite, ainsi que les robinets défectueux car, même au goutte à goutte, une fuite qui dure 24 heures sur 24 coûte très cher.

Le Syndicat ne peut faire aucun dégrèvement dès lors que la consommation d'eau est passée par le compteur. Il convient donc de prévenir les fuites.

Pour les fuites à l'extérieur des propriétés, c'est le Syndicat qui intervient. Pour celles situées à l'intérieur de la propriété, il faut faire appel au plombier.

— Le gel :

Si, en période de gel, vous devez vous absenter longtemps, vous pouvez demander au Syndicat la coupure de l'eau (coût de l'ouverture ou fermeture de l'eau : 30 F en 1981). Vous pouvez aussi fermer le robinet avant compteur et vidanger votre installation. Il est bon, par ailleurs, de protéger la tuyauterie.

— Les chauffe-eau :

Il se peut que l'on trouve du « sable dans l'eau ». Cela est dû au calcaire. Il faut détartre les chauffe-eau suivant les prescriptions du fabricant.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Il faut venir au bureau du Syndicat pour signer ou résilier l'abonnement si vous devez changer de domicile. Ceci est valable pour les quatre communes.

En général, le Syndicat ne fait pas de coupure d'eau. Afin que personne ne soit lésé, il faut que **les changements soient signalés à temps**. Les propriétaires doivent informer leurs locataires sur ce point.

ET SURTOUT...

— Il ne faut pas toucher au compteur.

— Il ne faut pas fermer le robinet avant compteur sans raison valable.

Pour toutes vos questions et tous vos problèmes, appelez les permanents du Syndicat :

Téléphone : 38.04.35.

**Adresse : 12, rue Clos Dutilhier
01500 AMBÉRIEU EN BUGEY**

**Ouvert : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
du lundi au vendredi.**

CONSEIL SYNDICAL

NOM	FONCTION
COMBIER	— Président (Ambérieu)
DEVAUX	— Vice-Président Membre du Bureau (Bettant)
BRAND	— 1 ^{er} Membre du Bureau Secrétaire Syndicat (Saint-Denis)
VAVRILLE	— 2 ^e Membre du Bureau (Ambutrix)
SAGGIANTE	— 3 ^e Membre du Bureau Commission Travaux (Ambérieu)
MIQUET	— Membre Commission Travaux (Bettant)
TENAND	— Membre Commission Travaux (Ambutrix)
GUILLET	— Membre Commission Travaux (Saint-Denis)
FALQUET	— Délégué Syndical (Saint-Denis)
BERNARD	— Délégué Syndical (Ambutrix)
PAGE	— Délégué Syndical (Bettant)
LAMBARD E.	— Délégué Syndical (Ambérieu)

QUELQUES CHIFFRES

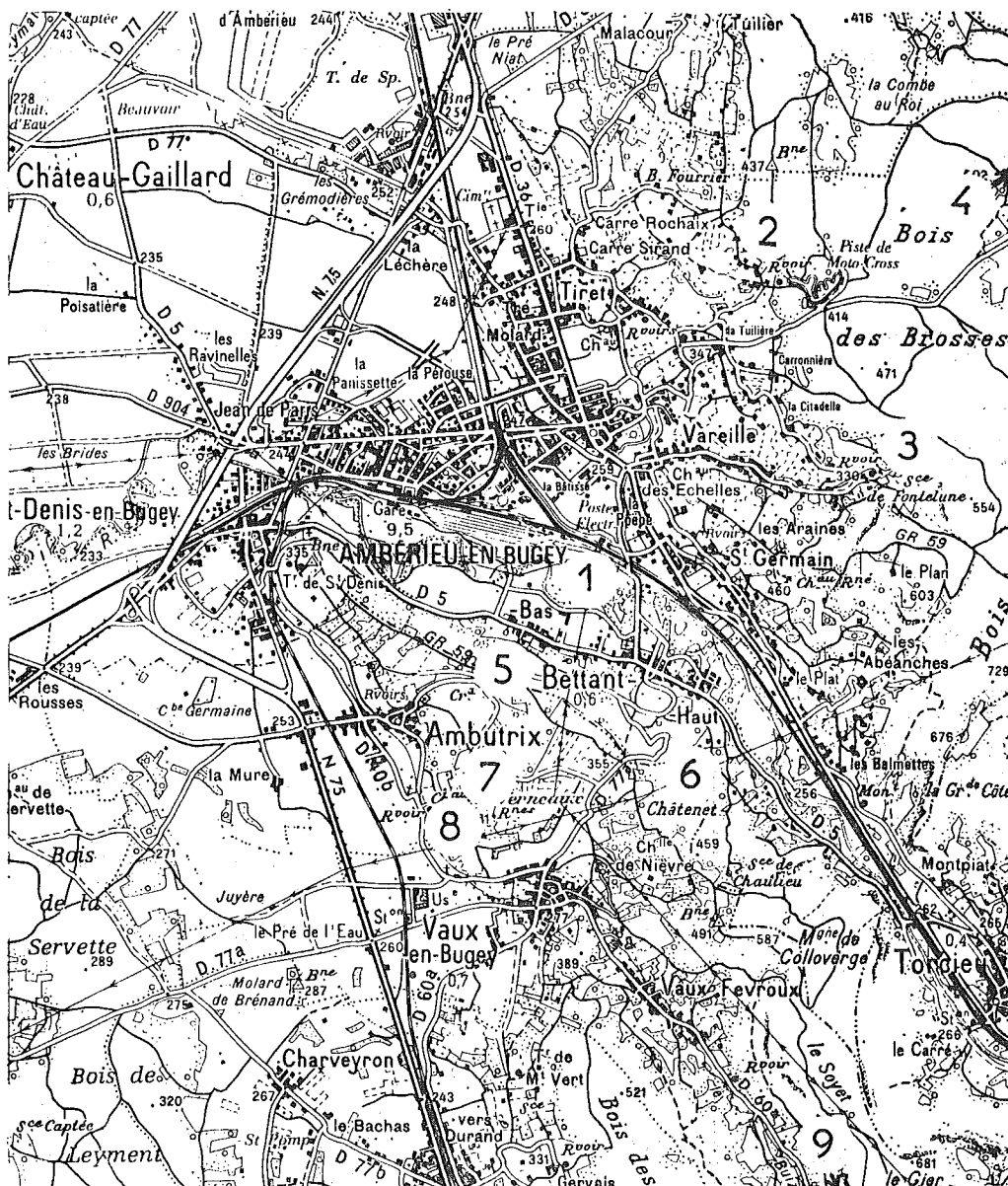
Nombre d'abonnés en 1981	4.062														
Volume d'eau facturé en 1981	790.893 m ³														
Nombre de sources captées	9														
Nombre de puits (pompage)	2														
Nombre de réservoirs	12														
Nombre de branchements exécutés en 1980	51														
Longueur de canalisations posées	<table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Ø 60</td> <td style="text-align: right;">18 ml</td> </tr> <tr> <td>Ø 80</td> <td style="text-align: right;">270 ml</td> </tr> <tr> <td>Ø 100</td> <td style="text-align: right;">120 ml</td> </tr> <tr> <td>Ø 150</td> <td style="text-align: right;">550 ml</td> </tr> <tr> <td>Ø 200</td> <td style="text-align: right;">280 ml</td> </tr> <tr> <td>Ø 300</td> <td style="text-align: right;">2.000 ml</td> </tr> <tr> <td>Ø 400</td> <td style="text-align: right;">1.350 ml</td> </tr> </table>	Ø 60	18 ml	Ø 80	270 ml	Ø 100	120 ml	Ø 150	550 ml	Ø 200	280 ml	Ø 300	2.000 ml	Ø 400	1.350 ml
Ø 60	18 ml														
Ø 80	270 ml														
Ø 100	120 ml														
Ø 150	550 ml														
Ø 200	280 ml														
Ø 300	2.000 ml														
Ø 400	1.350 ml														
Total	4.588 ml														

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS LA CREATION DU SYNDICAT (tranche de 0 à 6.000 m³ sans taxe)

1977	1,00 F	
1978	1,09 F	+ 9,00 %
1979	1,25 F	+ 14,60 %
1980	1,42 F	+ 13,60 %
1981	1,59 F	+ 12,00 %
1982	1,75 F	+ 10,00 %

Un effort a dû être fait les premières années pour assurer le financement des grands travaux intercommunaux de renforcement de la production d'eau. Les grands travaux devraient se terminer en 1984. A ce moment-là, les usagers tireront tout le bénéfice en commun des moyens qui commencent déjà à se faire sentir.

D'OU VIENT L'EAU ?



1 Zone de captage

Un puits alimente le réservoir du Plâtre (Ambérieu) ; le second alimente le réservoir de Bois Chau-son.

2 Source de la Dhuit

Alimente le réservoir du Plâtre.

3 Source de Fontelune

Alimente le quartier de Vareille et le réservoir du Plâtre.

4 Source de Brédevent

Alimente le réservoir du hameau de Brédevent.

5 Source de la Verne

Alimente le réservoir du quartier du milieu de Bettant.

6 Source de Rochette Source du Minaret

Alimentent le réservoir du quartier haut de Bettant.

7 Source des Vernoux

Alimente le réservoir haut d'Ambu-trix.

8 Sources du Ternant (deux captages)

Alimentent le réservoir bas d'Ambu-trix.

9 Source de la Fontaine Noire

Alimente le réservoir de St-Denis.